

Délibération du 29 septembre 2026

26-09-29-04 : FINANCES – Budget principal-Décision modificative n°2

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni le mardi 29 septembre 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

Présents : (23) : LALYS Benoît, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, GUIMARD Annie, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, DE KERMENGUY Anne-Charlotte, LE KERNEC Charles, SELARD Anne-Audrey, NAHELOU Mickaël, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine, GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine

Absents excusés ayant donné pouvoir : (6) : PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, PERTEL Hubert, POTTIER Laure, LE TRIONNAIRE Benoît, MANIC Jeanne, respectivement à KIZIBOUKOU Jocelin, AUBREE Christophe, GUIHO Françoise, LALYS Benoît, MOURAUD Françoise et LETIEMBRE Isabelle

Absents excusés : (0) :

Secrétaire de séance : Jocelin KIZIBOUKOU

Quorum (15) : atteint

Arnaud LE BOULAIRE lit et développe le rapport suivant :

Le Budget primitif 2026 a été adopté par le conseil municipal dans sa séance du 2 mars 2026. Il convient d'apporter au budget les ajustements et/ou redéploiements nécessaires en fonction des choix et/ou des événements extérieurs intervenus en cours d'année qui doivent connaître une traduction budgétaire.

I-SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1-Recettes

- Taxe sur les droits de mutation : au vu de la dynamique de l'encaisse des taxes sur les cessions de biens immobiliers, il est proposé de revaloriser les crédits budgétaires au chapitre 73 « Impôts et taxes », article 73123 « taxe sur les droits de mutation » de 25 000 €.
- Cession de l'ancienne serre du service espaces verts à une ferme florale implantée sur la commune pour la somme de 500 €. Les crédits seront inscrits au chapitre 77 « Produits exceptionnels », à l'article 775 « Produits des cessions d'immobilisations ».
- Amortissement des subventions : il convient d'ajuster les amortissements des subventions d'investissement perçues au cours de l'année 2026. La somme de 3 500 € sera inscrite au chapitre 042 « Opération d'ordre entre sections », à l'article 777 « recettes et quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat ».

1-2-Dépenses

- Subvention de fonctionnement : Alimentation d'un fonds solidaire pour le versement de subventions liées à des événements exceptionnels (ex : incendies été 2026). Il est proposé d'inscrire au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés », la somme de 1 000 €.
- Indemnités de fonction : Il convient de régulariser les crédits budgétaires inscrits au budget 2026, pour tenir compte d'une part de la revalorisation des indemnités de fonction des maires

et adjoints au maire des communes de moins de 20 000 habitants, et d'un adjoint supplémentaire par rapport à la mandature précédente, et d'autre part de la protection sociale des élus avec l'adhésion au régime général et régime spécifique de retraite supplémentaire. Il est proposé d'inscrire la somme de 15 700 € au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article subdivisé 653 « Indemnités ».

- Dotations aux amortissements : conformément au Règlement Budgétaire et Financier, il convient d'ajuster les crédits liés aux amortissements (prorata-temporis) des biens acquis au cours de l'année 2026. Il est proposé d'inscrire la somme de 6 300 € au chapitre 042 « opération d'ordre entre sections », article 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Réaffectation de certaines enveloppes prudentielles du chapitre 011 « charges à caractère général » pour - 9 000 €, et au 65 « Autres charges de gestion courante » pour - 7 000 €.

- Virement à la section d'investissement : le delta entre les recettes et les dépenses permet de dégager un autofinancement prévisionnel supplémentaire de 22 000 €. Les crédits seront inscrits au compte 023 « Virement à la section d'investissement ».

II-SECTION D'INVESTISSEMENT

2-1-Dépenses

- Extension du columbarium : Face à la hausse constante du taux de crémation dans notre commune, la municipalité souhaite engager une extension du columbarium afin de répondre aux nouvelles attentes des familles. Il est proposé l'acquisition de deux columbariums collectifs de 12 cases, ainsi que 12 cavurnes estimées à 35 000 € (pierre et fabrication françaises).

- Reversement taxe aménagement : Suite à l'annulation de deux permis de construire de 2017 au nom de la CAB 56, la commune doit rembourser à l'Etat les taxes indûment encaissées. En effet avant 2022, la Taxe d'Aménagement (TAM) était exigible à la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme, et non à la date d'achèvement des opérations imposables ou à la date du procès-verbal constatant l'achèvement (exigibilité depuis 2022). Il est donc proposé d'inscrire la somme de 55 900.01 € au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », article 10226 « taxe d'aménagement ».

- Amortissement des subventions d'équipement pour 3 500 € inscrits au chapitre 040 « opération d'ordre entre sections », article 139 subdivisé « subventions d'investissement transférées au compte de résultat ».

- Réaffectation de crédits budgétaires : une ligne de réserves foncières est inscrite au budget 2026 pour 300 000 € au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ». Cependant aucun élément ne laisse prévoir l'opportunité de préempter d'ici la fin de l'exercice 2026. C'est pourquoi il est proposé de prélever la somme de 66 100 € pour l'affecter aux dépenses nouvelles de la section d'investissement.

2-2-Recettes

- Dotation aux amortissements pour la somme de 6 300 € inscrits au chapitre 040 « écritures d'ordre de section à section », aux articles 28 subdivisés.

- Affectation du résultat : suite à un contrôle du Service de Gestion Comptable des reprises de résultats antérieurs, il convient de corriger l'affectation 2026 pour la somme de 1 centime.

Les crédits seront inscrits au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves », article 1068
 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

•Virement de la section de fonctionnement, au chapitre 021 pour 22 000 €.

Tableau récapitulatif :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
011-Charges à caractère générale	-9 000,00	73-Impôts et taxes	25 000,00
65-Autres charges de gestion courante	9 700,00	77-Produits exceptionnels	500,00
042-Opérations d'ordre entre sections	6 300,00	042-Dotations aux amortissements des subventions	3 500,00
023-Virement à la section d'investissement	22 000,00		
TOTAL Dépenses de fonctionnement	29 000,00	TOTAL Recettes de fonctionnement	29 000,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
10-Dotations, fonds divers et réserves	55 900,01	10-Dotations, fonds divers et réserves	0,01
21-Immobilisations corporelles	-31 100,00	040-Opérations d'ordre entre sections	6 300,00
040-Opérations d'ordre entre sections	3 500,00	021-Virement de la section de fonctionnement	22 000,00
TOTAL Dépenses investissement	28 300,01	TOTAL Recettes d'investissement	28 300,01

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
 Vu la délibération 26-03-02-05 du 2 mars 2026 votant le budget primitif de la commune

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des Finances et administration générale du 22 septembre 2026, le conseil municipal est invité à :

- Approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2026,
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le Maire
 Benoit LALYS

Le secrétaire de séance,
 Jocelin KIZIBOUKOU

